



Commune de Malafretaz

PROCES VERVAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023

L'an deux-mil-vingt-trois le seize mai à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 13
Nombre de Membres Votants : 14
Date de la Convocation : 12 mai 2023

Présents : M. Gary LEROUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Franck BOUVARD, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH et M. Bruno BOURY

Excusé : M. Patrick VERNOUX (ayant donné procuration à M Gary Leroux) et Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON

Secrétaire de séance : M. Bruno Boury

Le quorum est constaté.

Ordre du jour:

- Approbation du Compte-rendu de la séance du 3 avril 2023,
- Décisions prise dans le cadre de la délégation,
- Compte rendu de la commission Communication,
- Compte rendu de la commission Voirie,
- Compte rendu de la commission Bâtiments,
- Compte rendu de la commission Sociale,
- Visite du sénat des membres des conseillers municipaux : demande de participation aux frais de transport,
- Délibération modificative n°1 du Budget Général 2023,
- Bibliothèque : convention de partenariat avec le conseil départemental de l'Ain,
- Convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de produits d'hygiène, de petits matériels de nettoyage et de couches pour enfants,
- Vente d'une partie du terrain de la salle de réunion – fixation du prix de vente,
- Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par M. Valérian Perrin en vue d'exploiter un élevage de poulets de chair à Bresse Vallons,
- Questions Diverses.

Approbation du Compte-rendu de la séance du 3 avril 2023,

L'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 avril est approuvé à 10 voix pour et 4 abstentions .

Décisions prise dans le cadre de la délégation,

Quatre déclarations d'intention d'aliéner ont été reçues en mairie depuis la dernière séance. Par délégation le Maire n'a pas exercé son droit de préemption.

- ↗ HJA « le Pillebois »
- ↗ Mme Catherine GAUDIN 351 route de Bourg
- ↗ M Frédéric COUTURIER 31 allée du bois Carré
- ↗ SCI de l'Homont « 21 Route de Bourg »



Commune de Malafretaz

Compte rendu de la commission Communication – Sylvain Belfis,

Les Malaf actu ont été distribués, ils sont très appréciés par la population. La commission prépare la rencontre Malafertoise qui aura lieu le 9 juin : présentation de la commune et les associations se présenteront afin de faire connaître aux administrés leurs activités. Il ressort des rencontres avec les associations qu'elles manquent de bénévoles.

L'inauguration de la bibliothèque se fera avant l'été et la passation de pouvoirs de chef de corps entre Eric Janaudy et Patrick Vernoux sera organisée.

Compte rendu de la commission Voirie – Jérôme Chavanel

Le chiffrage du programme voirie 2023 a été actualisé (augmentation de 40 % par rapport à l'estimation initiale) cela risque de compromettre la réalisation des travaux de voirie prévus en fonctionnement. Le chiffrage des travaux du Chemin de la Bollardière est passé de 23 000 à 51 000 €.

Projet du Cimetière : le projet actualisé sera étudié par les commissions voirie et bâtiment pour déposer un dossier de demande de subvention.

Projet de l'Homont : Une rencontre avec M. Mazuir, propriétaire de la boulangerie, a été organisée pour proposer la création de stationnements longitudinaux devant sa boulangerie. La commission devra revoir le projet : soit il faudra déplacer le plateau de quelques mètres, soit installer des feux ou encore de prévoir un stationnement beaucoup plus simple avec la stabilisation des accotements. D'autre part, la partie centrale ne sera pas faite tant que les travaux des aménageurs ne seront pas terminés.

Commission PLU :

Monsieur Jolivet de l'Agence Départementale d'Ingénierie a présenté les analyses des offres : 1 lot sur la partie PLU, le 2ème sur la partie environnementale. 3 offres ont été reçues sur le lot 1 (2 candidats seront auditionnés début juin), 5 offres ont été reçues sur le lot 2.

Compte rendu de la commission Bâtiments, – Patrick Vernoux

Les achats de matériels ont été validés pour 1 626 € chez Agripro : un taille haie, une tronçonneuse, un souffleur. Une meuleuse sera commandée.

Les tables de la salle d'animation et les armoires pour le secrétariat sont commandées, la livraison aura lieu début juillet.

Les 8 stores de la bibliothèque seront commandés chez Bricomarché pour environ 400 €. Des devis sont demandés pour installer la climatisation avant l'été dans le bungalow.

Compte rendu de la commission Sociale, – Sandra Penin,

La commission a validé les projets suite au vote du budget : mise en place de 4 panneaux « Espace sans Tabac » en collaboration avec la Ligue contre le cancer.

En lien avec la commission bâtiment le projet d'acquisition d'une table extérieure est en attente. L'achat de chaises ergonomiques est validé.

Projet 2024 : la commission a travaillé sur l'aménagement d'un espace multi activités et multigénérationnel (jeux, cages, paniers de basket, rameurs, vélos, fitness etc...) pour répondre à la demande des jeunes qui utilise cet espace et en vue de maintenir un lien social et intergénérationnel. En vue des JO 2024 l'Agence Nationale du Sport subventionne des achats de ce type (50 % du projet). Le département peut également subventionner ce projet.

Une étude sur la restauration scolaire est engagée par l'agglomération afin de voir quelles solutions sont possibles pour améliorer la qualité du service et pour privilégier les circuits courts. Au départ, 4 communes réfléchissaient à améliorer la restauration collective, Grand Bourg Agglomération a souhaité étendre cette réflexion à l'ensemble des communes du pôle Bresse afin de favoriser les circuits courts.

Les coûts des repas vont augmenter d'environ 30 %. La commission va travailler sur une augmentation des tarifs des repas de la restauration scolaire.

Environ 135 élèves sont prévus pour la rentrée scolaire, avec une classe unique pour les CM2 à 28 élèves.

Le CME a participé à la commémoration du 8 mai au côté de Monsieur Béréziat.

2023-18 Visite du sénat des membres des conseillers municipaux : demande de participation aux frais de transport,

Le Conseil municipal a validé le projet de la visite du Sénat Paris qui aura lieu le 12 juillet 2023. Monsieur Patrick Chaize rencontrera lors d'une prochaine réunion le conseil municipal enfants.

Les membres du conseil municipal enfants actuels et ceux de l'ancien mandat, les membres du conseil municipal, les secrétaires de la mairie sont invités à y participer.

Le déplacement se fera au départ de Macon en TGV. Les places pour un aller-retour ont été réservés auprès de la SNCF. La facture de 1 690.10 € a été mandatée.

Le maire donne connaissance des tarifs :

- 1 aller-retour adulte : 64,60 €
- 1 aller-retour jeune : 47,60 €
- 1 aller-retour enfant : 27,30 €

La commission sociale propose de :

- Financer la totalité du transport pour les enfants, membres du CME (7 de l'actuel et 5 du précédent)
- Demander une participation de 50 % du coût du transport aux élus et au personnel administratif
- Demander le remboursement complet du coût du transport aux accompagnants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de :

- Financer la totalité du transport pour les enfants, membres du CME (actuel et précédent)
- Demander une participation de 50 % du coût du transport aux élus et au personnel administratif
- Demander le remboursement complet du coût du transport aux accompagnants.

DIT que la participation financière sera demandée aux participants suivants :

Nom des participants	participation
Gary Leroux et un accompagnant	96,90 €
Jérôme Chavanel et un accompagnant	96,90 €
Sandra Penin et un accompagnant	96,90 €
Sylvain Belfis et un accompagnant	96,60 €
Laurie Pascal	32,30 €
Christophe Tripoz et un accompagnant	96,90 €
Florence Pirat	32,30 €
Annick Falcand	32,30 €
Vincent Guichardan	32,30 €
Nathalie Aupoil-Danthon	32,30 €
Sandra Ruch et un accompagnant (jeune)	79,90 €
Rachelle Pallegoix	32,30 €
Céline Michelin	32,30 €
Claudie Chaffaud	32,30 €

2023-19 Délibération modificative du Budget :

La prise en charge du budget primitif par la Trésorerie a montré que les chapitres d'ordres n'étaient pas équilibrés. Monsieur le Maire précise qu'il convient de modifier le budget concernant et de prévoir des dépenses et des recettes en investissement au chapitre 040.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2188 : Autres immobilisations corporelles		1 525,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		1 525,00 €		
R 2804182 : Amort. subv. org. publics divers - Bâtiments				1 525,00 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre secti				1 525,00 €
Total		1 525,00 €		1 525,00 €
Total Général		1 525,00 €		1 525,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE la décision modificative n°1 du Budget Général 2023.

2023-20 Règlement Intérieur de la Bibliothèque de Malafretaz

Le Maire expose la nécessité d'établir un règlement intérieur afin de définir les conditions et modalités, d'accueil, d'inscription, de prêt aux usagers ainsi que les recommandations et les interdictions à destination des usagers.

Il propose au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur de la Bibliothèque de Malafretaz.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTTE les termes du règlement intérieur de la bibliothèque de Malafretaz

AUTORISE Monsieur le maire à signer le règlement qui sera affiché dans la bibliothèque ;

2023-21 Convention de partenariat pour le fonctionnement d'une bibliothèque publique

Le Maire rappelle la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale entre le Département de l'Ain et la commune de Malafretaz en date du 29 novembre 2018 arrivée à échéance au 31 décembre 2022. Il expose la nécessité d'établir une nouvelle convention afin de définir les conditions et modalités de partenariat entre le Département et la commune en vue du développement de la lecture publique sur le territoire.

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver la convention de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque de Malafretaz pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028.

2023-22 Convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de produits d'hygiène, de petits matériels de nettoyage et de couches pour enfants

En préambule, il est rappelé que, dans un souci de réaliser des économies d'échelle en vue d'une meilleure gestion des deniers publics, a été mis en place, depuis 2019, par la Commune de Bourg-en-Bresse avec les collectivités intéressées, un groupement de commandes pour l'achat de produits d'hygiène, de petits matériels de nettoyage et de couches pour enfants.

Ainsi, dans le même souci de réaliser des économies d'échelle en vue d'une meilleure gestion des deniers publics, il est proposé de renouveler le groupement de commandes afin de pourvoir au besoin de fournitures susmentionnées.

Par ailleurs, afin de rationaliser le fonctionnement, la convention constitutive de groupement de commande aura désormais une durée illimitée.

Ainsi, il est proposé de conclure une convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de produits d'hygiène, de petits matériels de nettoyage et de couches pour enfants dont les membres sont précisés comme suit :

- Commune de Bourg-en-Bresse,
- Communauté d'Agglomération « Grand Bourg Agglomération »
- Commune de Béréziat,
- Commune de Bresse Vallons,
- Commune de Confrançon,
- Commune de Curtafond,
- Commune de Jayat,
- Commune de Malafretaz,
- Commune de Marsonnas,
- Commune de Montrevel-en-Bresse,
- Commune de Saint-Didier-d'Aussiat,
- Commune de Saint-Martin-le-Châtel,
- SIVOS de Confrançon-Curtafond.

La convention, ci-annexée, constitutive dudit groupement définit le fonctionnement du groupement et prévoit notamment la désignation de la Commune de Bourg-en-Bresse comme coordonnatrice du groupement. A ce titre, cette dernière sera notamment chargée de procéder, dans les règles du droit de la Commande Publique, à la passation des accords-cadres (élaboration du dossier de consultation, gestion de la procédure de mise en concurrence, signature et notification des accords-cadres). Chaque membre du groupement de commandes aura en charge notamment d'émettre les bons de commande et d'effectuer les paiements correspondants à ses besoins

A titre prévisionnel, les achats feront l'objet d'accords-cadres à bons de commande avec un allotissement technique et seront sous la forme de contrats reconductibles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE l'adhésion de la Commune de Malafretaz au groupement de commandes pour l'achat de produits d'hygiène, de petits matériels de nettoyage et de couches pour enfants,

DESIGNE la Commune de Bourg-en-Bresse en tant que coordinatrice dudit groupement de commandes ;

APPROUVE les termes de la convention constitutive de groupement de commandes entre les membres susvisés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention susvisée, et tous documents afférents.

Vente d'une partie du terrain de la salle de réunion – fixation du prix de vente,

Les domaines ont estimé le terrain. Après discussion, il sera proposé aux acheteurs à 60 € pour environ 120m² à 10 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions. Le bornage restant à la charge des acheteurs.

Il sera proposé à 60 € le mètre carré pour environ 110 à 120 m². 2 contre 2 abstentions et 10 pour

Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par M. Valérian Perrin en vue d'exploiter un élevage de poulets de chair à Bresse Vallons,

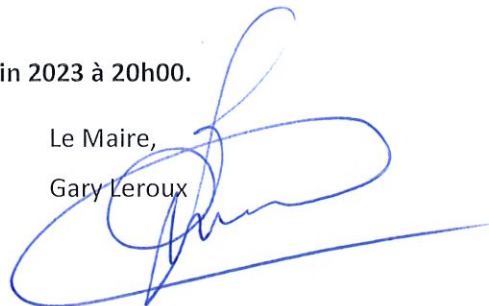
Le conseil municipal a pris connaissance du dossier et n'a pas de remarques particulières à faire. Le Maire précise qu'à défaut de donner un avis, il est réputé favorable.

Questions Diverses.

Le prochain conseil municipal aura lieu le Mardi 13 juin 2023 à 20h00.

Le secrétaire,
Bruno Boury

Le Maire,
Gary Leroux



VERNOUX Patrick, A donné procuration à Gary Leroux	PENIN Sandra	CHAVANEL Jérôme
FALCAND Annick Abstention.	MICHEL Dominique, Abstention.	TRIPOZ Christophe Abstention
BELFIS Sylvain	BOUVARD Franck	Nathalie AUPOIL-D'ANTHON Excusée
GUICHARDAN Vincent	PIRAT Florence	PASCAL Laurie
RUCH Sandra	BOURY Bruno Secrétaire	